

VEILLE « BATI EXISTANT »

Afin de limiter la densification urbaine, la municipalité a mis en place dès son arrivée un dispositif de veille pour favoriser la réhabilitation du bâti existant vacant.

Cette observation foncière permet d'identifier les biens en déshérence ou sous-utilisés. Cette action vise à proposer aux propriétaires de vendre leur bien afin de permettre la production de logements sociaux lorsque la réglementation le permet et si l'opération est viable financièrement. Le cas échéant, ce processus a également vocation à maintenir un foncier de qualité sur la ville.

Plusieurs actions ont déjà été menées avec les résultats ci-dessous :

- Propriété rue du Maréchal Joffre → *Maison vendue à un particulier.*
- Propriété chemin du Clos Pollet → *Maison vendue à un particulier.*
- Propriété rue de Ronquerolles → *Maison vendue à un particulier.*
- Propriété rue du Maréchal Foch → *La propriétaire n'est pas vendeuse malgré le fait qu'elle n'y habite pas pour le moment.*
- Appartement rue du Maréchal Joffre → *procédure de bien vacant sans maître en cours.*

NB : Pour accompagner la ville, une convention a été signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).